

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 6 septembre 2012

L'an deux mil douze, le 6 septembre, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 août 2012, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Martine VINCENOT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 11 votants : 11

Présents : Martine VINCENOT, Alain BASS, Lydia ADAM, Jeannine GIRES, Marc VIDORET, Ludovic VIOLLET, Françoise DROUET, Jean Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Bruno PEYRIN, Martine CHAKER,

Absents : Georges LAJARIGE, Raphaël LIAUZU, Valérie CHAZALET,

Excusés :

Secrétaire : Martine CHAKER

SEANCE OUVERTE A 20h35

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Avenant d'aménagement de la cour de la maternelle
- Dénomination des voies – demande de subvention DCP 2013
- Accès église aux personnes à mobilité réduite – demande de subvention DCP et DETR 2013
- Protection solaire de la salle des fêtes- demande de subvention DCP 2013

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

1. DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire rappelle que pour pouvoir prendre en compte certaines évolutions ainsi que certaines opérations d'ordre liées à des acquisitions, il convient d'ajuster le budget communal 2012.

Lydia Adam, adjointe aux finances, en accord avec la commission des finances, propose l'inscription des crédits correspondants comme suit :

Fonctionnement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes	observations
617	Études et recherches	- 3 000.00 €		Suites PLU
023	Virement investissement	+ 3 000.00 €		
TOTAL		00.00 €		

Investissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes	observations
2111	Achat de terrain	+ 52 830.00 €		Valeur du terrain cédé
024	Achat de terrain		+ 52 830.00 €	
021	Virement du Fonct.		+ 3 000.00 €	
202	PLU	+ 3 000.00 €		Honoraires CE+parutions AMO
21538 opé 31	EP Bourbousson	+ 1 600.00 €		
2188 opé 20	Voirie	- 1 600.00 €		
TOTAL		55 830.00 €	55 830.00 €	

Le Maire rappelle que cette DM s'établit par redéploiement de crédits en dépenses et s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes en fonctionnement et à 55 830 € en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus

2. RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE BT CHARRIERE – CONVENTION DE PASSAGE AVEC LE SDED

Le maire rappelle que la commune a demandé au SDED de réaliser les renforcements de réseau nécessaire au sud de la commune. Le SDED a décidé d'assurer à ses frais le renforcement sur deux postes de transformation MT/BT, les postes « CHARRIERE » ET « MIERY » dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie électrique sur le département de la Drôme.

Pour la réalisation du projet « renforcement poste Charrière », le tracé passe sur des propriétés de la commune (voiries).

Il convient de signer des conventions amiables de passage établies avec le SDED et la commune pour le tracé de ce projet (reprise des tracés antérieurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la signature des conventions de passage à intervenir entre SDED et commune pour le projet de renforcement du poste « Charrière »,
- et de donner pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique et administrative de ce dossier.

3. RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE BT POSTE MIERY – APPROBATION PROJET SDED

Le Maire expose qu'à sa demande, le SDED a étudié le renforcement du réseau de distribution publique d'électricité BT sur le sud de la commune, qui conduit à **un projet de renforcement du poste « MIERY » aux caractéristiques suivantes :**

Opération : Renforcement du réseau BT au poste MIERY

Dépense Prévisionnelle TTC : 35 500.00 €

Dont rémunération de maîtrise d'œuvre d'un

Montant définitif de 1 303.40 €

Plan de financement prévisionnel :

Financement mobilisé par le SDED 29 681.55 €

Récupération TVA par le maître d'ouvrage 5 818.45 €

Ainsi, le SDED assure la totalité du financement, mais demande l'approbation préalable de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le projet de renforcement du poste de MIERY établi par le SDED, maitre d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF, d'un montant prévisionnel de 35 500€tc.
- De donner pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique et administrative de ce dossier y compris les éventuelles conventions de passage.

4. GROUPE SCOLAIRE – RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF REFERE EXPERTISE

Le maire rappelle que le groupe scolaire, réalisé par la précédente municipalité a été livré en 2007.

Tous les lots avaient été réceptionnés, mais 2 lots faisaient l'objet de réserves, compte tenu de fuites constatées lors de pluie : le lot 3 Charpente (Royans Travaux) et le lot 4 Menuiseries extérieures (MCM).

Les fuites demeurant début 2008, le nouveau maire élu que j'étais n'a pas voulu lever les réserves maintenues par son prédécesseur tant que l'étanchéité n'était pas assurée.

Notre assureur la SMACL ayant accordé en 2007 à la commune le bénéfice de notre assurance dommage ouvrage à ce dossier, nous avons depuis recherché avec ses experts, les deux entreprises concernées et le maitre d'œuvre l'origine des problèmes et les solutions possibles.

De 2008 à 2011, divers tests, constats et interventions des 2 entreprises ont permis de résoudre quelques points d'entrée, sans toutefois régler la totalité des problèmes. Après une intervention importante de Royans Charpente sur les faitages, été 2010, une amélioration importante a été constatée côté toiture. En février 2011 un « test » a été réalisé en vraie grandeur de remplacement des menuiseries extérieures avec des modalités techniques améliorées, validées par le maitre d'œuvre, qui a donné satisfaction. Il reste donc à généraliser le remplacement de ces menuiseries. Or, depuis, nous assistons à des hésitations et tergiversations des divers acteurs, entreprise de menuiserie, maitre d'oeuvre, et assureur, qui diffèrent sans arrêt l'intervention. L'objectif de remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres) cet été 2012 n'a pu être atteint, l'assurance nous demandant de réaliser une nouvelle consultation d'entreprises.

Au regard de l'évolution du dossier qui, après une phase pragmatique et de progression sur la recherche de solutions sans coût pour la commune jusqu'en 2011, semble s'enliser aujourd'hui, **j'ai décidé fin aout de prendre avis d'un conseil juridique neutre, le cabinet ADAMAS.**

Il en ressort que si aucun accord n'intervient rapidement, nous pourrions avoir intérêt à engager une démarche judiciaire visant à établir les responsabilités de chaque acteur, la définition des solutions et la répartition des charges, même si elle génère un an de plus de délai pour les désordres.

A cette fin, j'envisage de saisir le tribunal administratif en faisant déposer auprès de lui un dossier **de référé – expertise aux fins d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire, et de lui confier mission de déterminer contradictoirement l'origine des désordres, leur imputabilité aux différents intervenants, entreprises, maitre d'œuvre, bureau de contrôle et autres, ainsi que la nature des travaux pour remédier aux désordres.**

Le maire informe le conseil de cette perspective, et lui demande d'approuver l'engagement d'une démarche judiciaire, si le besoin s'en confirme, pour sortir de ces difficultés héritées.

Jean-Jacques Bruschini précise que pour lui il y a un problème de conception dès l'origine et considère que la commune a fait preuve de clémence jusqu'à maintenant. Le Maire indique qu'il ne s'agit pas de clémence, mais de pragmatisme pour arriver à trouver les solutions techniques et les mettre en œuvre.

Le concepteur a toujours pris part à ces actions, comme les deux entreprises. De nombreuses améliorations ont déjà été apportées chaque année, sans coût pour la commune. Alain Bass confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la saisine du Tribunal administratif en référé – expertise concernant ce dossier, si besoin.

5. AVENANT AMENAGEMENT COUR MATERNELLE 2012

Le Maire rappelle que la cour de l'école maternelle a été réaménagée durant l'été.

Un marché a été signé avec TP Réalisations pour cet aménagement.

Dans ce marché les dalles amortissantes à placer obligatoirement sous les toboggans n'avaient pas été prévues.

Il convient donc de passer un avenant avec TP Réalisation pour la fourniture et la pose de ces dalles. Le montant de ces travaux supplémentaires est à 10 828.58 euros.

D'autre part le marché initial était de 41 796.73 €TTC mais après réalisation des travaux il y a une moins value de 2 543.89 €TTC.

L'avenant à signer est donc de **+ 8 284.69 €TTC**.

Les crédits de travaux inscrits au budget permettent cet avenant sans difficulté.

Alain BASS tient à remercier les enseignantes qui a toujours été présentes lorsqu'on l'a sollicité pour avis durant l'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la signature de l'avenant ci-dessus mentionné

6. DENOMINATION DES VOIES –SUBVENTION DCP 2013

Le Maire rappelle qu'il a été approuvé le 25 juin dernier en conseil municipal, la dénomination des voies de la commune.

L'acquisition des panneaux et numéros de rue, peut être subventionnée par le département au titre de la dotation cantonale 2013.

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au département à cet effet, le coût prévisionnel de la dépense en panneaux de signalisation étant de 15 000€ et les crédits nécessaires inscrits au budget 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la dépose d'un dossier de demande de subvention de DCP 2013.

7. ACCES EGLISE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE – SUBVENTION DCP 2013 et DETR

Le Maire rappelle qu'il est en projet de créer une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'église, dans le cadre de nos obligations d'accès des bâtiments publics imposées par la loi sur le handicap.

Le projet, établi par un architecte Mr Chambaud, présente un cout prévisionnel global de 22 000 € dont :

- 20 000 € de travaux
- 2 000 € imprévus et divers

Nb : Un crédit a déjà été inscrit au budget pour cette opération à hauteur de 5 000 € le reste sera inscrit au BP 2013.

Ces travaux peuvent être subventionnables par le département au titre de la DCP 2013, voire par l'Etat au titre de la DETR 2013.

Elle propose de déposer à cette étape un dossier de demande de subvention au département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la demande de subvention auprès du Département pour la DCP 2013 et auprès des services de l'Etat pour la DETR.

8. PROTECTION SOLAIRE DE LA SALLE DES FETES – SUBVENTION DCP 2013

Le Maire rappelle qu'il était en projet de poser des brises soleil à la salle des fêtes afin de réduire la chaleur de cette salle communale en été.

Une estimation prévisionnelle du coût des travaux a été faite qui s'élève à **20 000 euros ht.**

Le Maire propose d'approuver ces travaux, à inscrire au budget 2013, et de demander dès maintenant une subvention au titre de la dotation cantonale, la date limite de dépôt des dossiers étant le 15 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la demande de subvention DCP 2013.

9. DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Sans objet.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ 3^{ème} classe de maternelle

Le Maire explique qu'il y a eu des **rumeurs de fermeture de classe à la maternelle** suite au comptage des enfants par l'inspection à la rentrée.

Les parents d'élèves ont organisé un blocage de l'école pour le jeudi. Dès le mercredi le Maire a fait un mail au préfet et à l'inspection académique pour avoir des informations à ce sujet. Le jeudi le Maire a appelé les services du Préfet qui lui ont affirmé qu'il n'y a jamais eu d'intention de fermeture de classe sur Upie. L'inspection a confirmé cette information à la Directrice d'école aussitôt après.

Tout le monde en est évidemment satisfait.

Pour information la maternelle compte 69 enfants dont 6 de moins de 3 ans et l'élémentaire 118.

➤ Problèmes d'urbanisme

- **Recours du préfet au TA :** Le Maire rappelle qu'une DP a été déposée en avril par M. HEYNARD pour la pose d'un portail, projet qui a été autorisé par la commune en mai ; les travaux ont eu lieu en juin. En Juillet le préfet a attaqué la décision communale auprès du Tribunal Administratif afin de suspendre l'exécution des travaux et de retirer cette autorisation du fait de situation en zone inondable. Le tribunal a statué le 16 août 2012 et a rejeté la demande de suspension de la préfecture.
- **Travaux réalisés sans autorisation**
le maire fait part au conseil des **difficultés rencontrées pour des travaux réalisés sans permis**, par Mr G PACAUD, qui a démarré l'aménagement de sa maison route d'Eurre en vue d'un commerce sans avoir déposé de demande de permis de construire, alors qu'il avait été avisé de sa nécessité. L'arrêt des travaux a été demandé dès le 25 juillet, dans l'attente d'un permis. En l'absence persistante de dépôt de permis, procès verbal a dû être dressé ce jour par le maire, qui regrette d'avoir été contrainte d'en arriver là.

➤ **PPRI**

Le Préfet a pris le 07 août un arrêté pour 20 communes de la plaine de Valence (dont Upie) qui prescrit l'élaboration du **PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)**.

Lydia ADAM demande qui fera ce PPRI. Le Maire répond que c'est la commune qui devra l'élaborer, sous le contrôle des services de la DDT.

➤ **Remplacement du responsable des services techniques**

La procédure de recrutement du remplaçant de M. TREZIN responsable des services techniques a eu lieu, avec appel de candidature auprès du centre de gestion des personnels communaux, le recrutement devant se faire sur un titulaire de la fonction publique territoriale. Le Maire informe le conseil municipal que c'est M. CANET, qui travaille actuellement pour la mairie de Montmeyran, qui devrait nous rejoindre en novembre.

➤ **PCET**

Le Maire rappelle qu'il y aura une présentation du bilan carbone de la commune de d'Upie dans le cadre du PCET (Plan Climat Energie territorial) le 19 septembre à 18h, en réunion de travail du conseil.

➤ **Forum des associations**

Le Maire rappelle que le forum des associations aura lieu le 7 septembre à la salle des fêtes à 18h30.

➤ **animations**

Le maire rappelle que l'animation de la Muse errante aura lieu les 12, 13 et 14 octobre.

➤ **Info agglo**

Le Maire informe le conseil de la tenue d'une réunion d'information des élus municipaux sur le projet d'élargissement de l' Agglo le 3 octobre à 18h00 à Chabeuil. Elle incite tous les conseillers à y participer, la commune étant appelée à se déterminer d'ici fin de l'année.

➤ **Ambroisie**

Lydia ADAM souhaite reparler du problème de l'ambroisie et regrette que l'on soit obligés de sermonner les propriétaires qui ne prennent pas leurs responsabilités. Elle s'interroge sur l'interdiction de désherbants qui pourraient aider à limiter l'ambroisie.

Le Maire souligne qu'il y a de réelles difficultés techniques à traiter l'ambroisie, mais qu'il y a des techniques alternatives aux désherbants, ceux-ci ayant aussi un impact sur la santé. Elles demandent toutefois plus de temps de travail, ce qui est une difficulté quand les exploitations sont trop grandes. Elle salue le travail d'alerte et de contrôle réalisé par la commune avec Alain Bass durant l'été. Elle précise que les contraintes règlementaires risquent de se durcir dans ce domaine à l'avenir, et qu'il appartient à chacun, y compris les particuliers et entreprises à veiller à limiter l'ambroisie. A. Bass précise toutefois qu'elle est là, endémique, et qu'il sera impossible de l'éradiquer. On ne peut que tenter de la limiter. La commune le fait au mieux sur son domaine.

Le maire remercie les participants et clôt la séance.

SEANCE LEVEE A 21h50.

La Secrétaire,

Le Maire,

Martine CHAKER

Martine VINCENOT